



FR

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE**

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Congo pour 2022

**Document d'action du Programme de promotion des énergies renouvelables et de l'électrification rurale en République du Congo**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

<b>1. Intitulé CRIS/OPSYS</b> Acte de base	Programme de promotion des énergies renouvelables et de l'électrification rurale en République du Congo N° OPSYS : ACT-61274 N° CRIS : NDICI AFRICA/2022/043-949  Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	Non
<b>3. Zone bénéficiaire de l'Action</b>	L'Action sera menée en République du Congo (Afrique Centrale)
<b>4. Document de programmation</b>	Programme Indicatif Multi-annuel 2021-2027 pour la République du Congo
<b>5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés</b>	Domaine prioritaire 2 « Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique » du PIM  Objectif spécifique 3 « Renforcer l'électrification des zones rurales sur la base d'énergies renouvelables, stimuler le développement rural, la valorisation des bio-ressources et promouvoir la santé publique par la réduction de la pollution atmosphérique »
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	Domaine prioritaire 2 et secteur 3 (CAD 232) identifiés dans le document de programmation pertinent
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal : ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable  Autres ODD significatifs : ODD 5 : Egalité des sexes ODD 8 : Promouvoir un travail décent pour tous ODD 10 : Réduire les inégalités ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques ODD 16 : Paix et Justice
<b>8 a) Code (s) CAD</b>	Principal code CAD – 23110 - Politique énergétique et gestion administrative (50%) Code 1 – 23210 - Production d'énergie, sources renouvelables - technologies multiples (35%)

	Code 2 – 31261 – Bois énergie/charbon de bois (15%)			
<b>8 b) Principal canal de distribution</b>	Canal 1 – 90000 – Autre (Passation de marché : Assistance Technique) Canal 2 – 20000 – Organisations non gouvernementales (ONG) et société civile			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
<b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>	<b>Objectif politique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11. Marqueurs internes et Tags :</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Numérisation Tags: connectivité numérique Gouvernance numérique Entrepreneuriat numérique Création d'emplois Compétences/compétences numériques Services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports Contacts interpersonnels Énergie Connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>	
<b>12. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2022-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé : 5 460 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 5 000 000 EUR Cette action est cofinancée en parallèle par: l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) pour un montant de 460 000 EUR.
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>	
<b>13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)</b>	Modalité du projet : <b>Gestion directe</b> par subventions et passation de marchés <b>Gestion indirecte</b> avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI)

## 1.2 Résumé de l'Action

Le secteur énergétique (hors pétrole) en République du Congo (Congo) est caractérisé par **un cadre institutionnel et réglementaire encore en phase de définition et non totalement opérationnel pour les énergies renouvelables et l'électrification rurale**, et **restant à développer en ce qui concerne la biomasse-énergie**. Les capacités techniques, financières et humaines des acteurs institutionnels concernés semblent insuffisantes. En outre, la faible présence d'opérateurs privés de mini-réseaux électriques ou de kits photovoltaïques confirme le constat d'**un secteur privé peu dynamique**.

En conséquence, le **taux d'électrification est faible** (12% seulement en zone rurale principalement dans la partie Sud du pays, le Nord n'étant pas encore desservi par le réseau interconnecté) et le bois énergie, une source d'énergie non durable et liée à la déforestation, reste prédominant dans la consommation d'énergies primaires (estimée à 84% en 2014).

**L'objectif général** de l'Action est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en République du Congo. **Les objectifs spécifiques** sont i) l'amélioration du positionnement des acteurs publics et privés (associations, organisations non gouvernementales, institutions internationales, secteur privé) sur le marché des énergies renouvelables et du bois-énergie, et ii) l'amélioration de l'accès aux énergies renouvelables et aux pratiques énergétiques durables dans les milieux ruraux ciblés par l'UE, visant une réduction progressive de l'utilisation du bois-énergie et de la déforestation.

En termes **d'activités**, il s'agira de **renforcer les capacités institutionnelles des institutions nationales** (ARSEL<sup>1</sup>, ANER<sup>2</sup>, DGE<sup>3</sup>, FDSSEL<sup>4</sup>, MEF<sup>5</sup>, CEO<sup>6</sup>) via une la mise en place d'une Assistance Technique (AT) résidente en charge du support des institutions, incluant diverses études sur les cadres légaux et réglementaires, les documents politiques et stratégiques, et des études de préparation techniques. Les experts de l'AT pourront être hébergés dans une ou plusieurs institutions bénéficiaires à confirmer.

En outre, sous la supervision de l'AT, les **activités d'études et d'accompagnement relatives à une utilisation plus efficace du bois énergie** seront attribués en fonction des résultats des appels à propositions à lancer. Elles comprendront (i) un soutien aux actions de pérennisation de la gestion durable et réduction de l'utilisation de la ressource bois énergie par le biais des comités de gestion des bassins d'approvisionnement en bois du programme d'utilisation durable des terres PUDT<sup>7</sup> auquel l'UE contribue; (ii) des études de filières relatives aux chaînes de valeur du bois énergie à vocation artisanale permettant d'élargir les travaux du prochain programme PUDT en associant le Centre d'Excellence d'Oyo qui pourrait apporter un appui à ces activités d'études ; (iii) des études de marché et filières potentielles des techniques améliorées de carbonisation et production de briquettes. Associée aux autres actions auxquelles l'UE participe en faveur de la protection des forêts et de la biodiversité en Afrique centrale en général, et au Congo en particulier, cette action énergétique contribuera à réduire la pression de déforestation et les émissions de gaz à effet de serre dans la région.

<sup>1</sup> Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité

<sup>2</sup> Agence Nationale de l'Électrification Rurale

<sup>3</sup> Direction Générale de l'Énergie sous la tutelle du ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)

<sup>4</sup> Fonds de Développement du Secteur de l'Électricité

<sup>5</sup> Ministère de l'Économie Forestière

<sup>6</sup> CEO: Centre d'Excellence d'Oyo, créé par la République du Congo avec l'appui financier de la société italienne ENI pour renforcer les capacités nationales et régionales dans le domaine des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

<sup>7</sup> PUDT: Programme d'Utilisation Durable des Terres du fonds de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI - Central African Forest Initiative).

Sous la supervision de l'AT, **des activités de formation** auprès des artisans et groupes vivant dans des situations vulnérables (femmes et filles, jeunes, minorités ethniques locales, personnes déplacées et réfugiées et vivant avec un handicap) seront réalisées pour l'accès à la compétence dans les métiers des énergies renouvelables électriques, ainsi que dans la fabrication et la diffusion de foyers améliorés. Un partenariat avec le Centre d'Excellence d'Oyo en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) sera noué. Il sera prévu d'appuyer les Centres d'Education et de Formation d'Apprentissage (CEFA) pour les métiers d'installations et de maintenance de systèmes électriques, en complément des activités de l'Agence Française de Développement (AFD).

Concernant la **structuration d'une filière de fabrication et de diffusion de foyers**, il s'agira d'appuyer les actions déjà mises en œuvre par l'ONG ID pour inclure les usages productifs et étendre le périmètre géographique aux populations des villes secondaires ou vivant en périphérie des aires protégées et les camps de réfugiés. Cette action vise à réduire la dépendance du pays à l'égard du bois énergie de deux manières principales : en promouvant progressivement la réduction de l'utilisation du bois énergie en faveur des sources d'énergie alternatives, plus durables, et en améliorant l'efficacité des utilisations actuelles du bois énergie.

Enfin, il s'agira de **promouvoir un marché des Energies Renouvelables (ER) et des actions pilotes en matière d'électrification rurale**, comme par exemple le développement de mini réseaux et la promotion de l'utilisation de systèmes solaires indépendants. De même, **des actions pilotes visant à l'utilisation plus efficace de la biomasse-énergie** au profit des artisans seront promues. Les instruments potentiels pourront être confirmés avec les acteurs institutionnels en fonction de l'avancée des activités de renforcement de capacités et du cadre réglementaire, et subventions à travers d'appels à propositions (éventuellement via une approche de *Financement Basé sur les Résultats*).

Cette Action se développe en synergie avec l'**Initiative de l'Équipe Europe (TEI) « Partenariat pour les forêts »**, à travers laquelle les partenaires européens peuvent avoir, ensemble, un impact transformateur en République du Congo. La TEI et cette Action, qui représente une opportunité de renforcer les institutions et la société civile et de promouvoir la structuration du secteur des énergies renouvelables, ont pour ambition de créer et opérationnaliser un cadre solide pour la gestion durable des ressources naturelles au Congo, et de ce fait de contribuer également à l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre ceux-ci et contre la perte de biodiversité.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

La République du Congo constitue un pôle de stabilité économique et politique dans la région d'Afrique centrale, en dépit de ses propres problèmes internes dans un passé récent. L'une des conséquences de cette stabilité est de faire du pays une terre d'accueil pour les réfugiés fuyant l'instabilité des pays limitrophes - en septembre 2021, le HCRNU comptait 52 631 réfugiés et demandeurs d'asile au Congo, ainsi que 304 430 personnes déplacées internes (PDI) et 199 400 personnes à risque d'apatride. Sur le plan économique, le pays doit cependant réussir sa transition économique d'un système basé sur la rente pétrolière vers une économie verte et durable. **Dans ce contexte, le renforcement des institutions et de la société civile apparaît comme un défi important à relever, de même que la diversification économique.** C'est dans ces orientations que s'inscrit l'Action de l'UE, en ligne avec le nouveau Plan national de développement (PND) 2022-2026.

Le secteur énergétique au Congo (hors pétrole) est d'abord caractérisé par **un cadre politique, légal et réglementaire inadapté**. L'organisation institutionnelle est très cloisonnée, la coordination entre les ministères est peu fonctionnelle sans réelle vision collective. Le cadre institutionnel et réglementaire relatif aux ER et à l'électrification rurale reste encore en phase de définition et est non opérationnel, tandis que les capacités techniques, financières et humaines des institutions principales du secteur de l'électricité (DGE, FDSEL, ANER, ARSEL) sont très limitées. Il n'existe pas de cadre institutionnel établi relatif à la biomasse-énergie, ni de cadre réglementaire ou de normes et labels de qualité relatifs au secteur. Par exemple, les techniques de carbonisation et de cuisson restent très basiques.

**Le secteur du bois énergie et de la biomasse, problématique en vue de la déforestation, est prépondérant dans le bilan énergétique.** La prédominance du bois énergie dans la consommation d'énergies primaires souligne l'enjeu des politiques en faveur de la préservation des ressources forestières. La biomasse non-électrique représente en effet l'essentiel (84% en 2014<sup>8</sup>) de la consommation d'énergie primaire, tandis que l'électricité représente seulement 3%<sup>9</sup>. Le gouvernement de la République du Congo a donc pris des engagements forts relatifs à la lutte contre le changement climatique dans le cadre de la Contribution Déterminée Nationale (CDN) et contre la déforestation et pour la promotion des ER, et à travers la Stratégie Nationale et le Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPADB),

<sup>8</sup> Source : enquête REDD+ des ménages en 2014. On note l'absence de données plus récentes.

<sup>9</sup> Source : BAfD Document de stratégie pays 2018-2022

adopté en 2015, a une vision à l'horizon 2030 et vise à intégrer, entre autres, les valeurs de la conservation de la biodiversité, de l'utilisation durable de ses composantes et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources biogénétiques, dans les plans de développement nationaux. Cette action mettra l'accent sur une meilleure efficacité et réduction progressive de l'utilisation et de la production durable du bois énergie. Par conséquent, elle contribuera à la lutte contre la déforestation et la perte de biodiversité qui y est associée, ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci. Elle pourra aussi améliorer la résilience des écosystèmes, en mettant en œuvre une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, et en veillant à ce que les écosystèmes naturels ne soient pas remplacés par des productions industrielles de bois.

**L'autre axe de cette action intervient dans l'énergie électrique renouvelable, le secteur de l'électricité étant sous-développé.** Le taux d'électrification en zone rurale s'élève à 12% et concerne essentiellement la partie Sud du pays, le Nord n'étant pas encore desservi par le réseau interconnecté. Dans le cadre du programme national de municipalisation, tous les chefs-lieux de département ont été dotés de groupes électrogènes pour alimenter des mini-réseaux isolés, mais ils sont peu opérationnels par manque de moyens techniques, humains et financiers pour assurer leur fonctionnement et maintenance. Le tarif moyen de l'électricité est de 46 FCFA/kWh, deux fois inférieur à son coût de revient estimé à 92 F/kWh<sup>10</sup> (bien inférieur aux tarifs pratiqués en Afrique subsaharienne, par exemple, autour de 115 F/kWh au Bénin et Togo) ; ce tarif n'a pas été révisé depuis 1994.

**Les investissements privés dans le secteur de l'énergie (hors pétrole) sont extrêmement restreints.** Le climat des affaires semble peu favorable et peu propice à mobiliser des investissements. Les solutions énergétiques au niveau des ménages relèvent de l'économie informelle. Il y a un manque important d'opérateurs privés de mini-réseaux ou de distribution, et commercialisation de kits photovoltaïques individuels. Certaines sociétés pétrolières (ENI, TotalEnergies) ou grandes industries du bois (OLAM) ont cependant électrifié des villages situés à proximité de leurs zones d'activité.

**Il existe au Congo une multiplicité d'acteurs actifs dans le secteur du bois énergie ou de la biomasse,** dont des membres de l'équipe Europe (FR, UE). C'est le cas notamment de l'AFD et l'UE (via le Fonds CAFI<sup>11</sup>), ou encore de la FAO. Des institutions de recherche (CIRAD) ou des ONGs (telles que l'ONG ID, le GRET et Potamaï) réalisent des projets de terrain. La Banque Mondiale et l'AFD participent au financement de programmes d'infrastructures des réseaux électriques avec la société nationale de patrimoine E<sup>2</sup>C (qui dispose d'un quasi-monopole de la production et d'un monopole de fait du transport et de la distribution) ; cependant ces programmes semblent avoir les plus grandes difficultés à se réaliser.

**En termes de formation et recherche,** l'équipe Europe (IT, FR) est aussi impliquée. La société pétrolière ENI (IT) a financé la construction du Centre d'Excellence d'Oyo, qui est appuyé par l'ONUDI pour définir son fonctionnement et ses missions afin d'intégrer le réseau des Centres d'Excellence du continent africain. Tandis que l'AFD (FR) finance les Centres d'Education, de Formation et d'Apprentissage (CEFA) qui promeuvent des formations qualifiantes dans le secteur du bâtiment y compris en électricité.

**Concernant les questions de genre,** la pauvreté énergétique est un aspect de la pauvreté économique, clairement identifiée dans les zones rurales et affectant de manière disproportionnée les femmes et les filles. Le Congo affiche un Indice des Inégalités de Genre de 0,570 qui le place au 144<sup>e</sup> rang sur 162 pays dans l'indice 2019<sup>12</sup>. En lien avec le PND, le plan d'action de promotion des femmes (2017-2021) et les engagements internationaux pris, le Congo souhaite parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

## 2.2 Analyse des problèmes

### 1/ Secteur électrique :

**Le faible taux d'électrification du pays (12% en zone rurale), avec la moitié Nord du pays quasiment sans infrastructure électrique est notamment dû à l'absence d'investissements privés dans ce secteur et à un manque de capacités techniques, humaines et financières de la plupart des acteurs institutionnels.**

L'agence de régulation ARSEL est actuellement une agence sous la tutelle du ministre en charge de l'Energie et n'a pas l'autonomie ni les moyens techniques et financiers nécessaires pour assumer correctement son rôle. Par ailleurs,

<sup>10</sup> Rapport ARTELIA en 2017.

<sup>11</sup> *Central African Forest Initiative* ou *Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale*. Le CAFI finance des programmes qui promeuvent un développement économique vert, durable et à faibles émissions, en protégeant leurs forêts de la déforestation et de la dégradation du patrimoine forestier. L'Initiative est un partenariat de collaboration entre une coalition de donateurs volontaires (l'Union européenne, l'Allemagne, la Norvège, la France et le Royaume-Uni), six pays partenaires d'Afrique centrale (la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Cameroun, la République du Congo, la République de Guinée équatoriale et la République du Gabon), et le Brésil en tant que partenaire Sud-Sud. L'UE siège au conseil d'administration du CAFI et a adopté deux financements consécutifs en novembre 2019 et décembre 2021 (ce dernier dans le cadre du PIM Congo).

<sup>12</sup> PNUD (2020), Rapport sur le développement humain, note d'information pays : Congo. [Lien](#)

il n'existe pas de documents stratégiques ni programmatiques tant au niveau de l'ARSEL que de l'ANER, et les **cadres réglementaire et institutionnel ne sont pas encore opérationnels et n'offrent pas de visibilité suffisante pour attirer le secteur privé** aussi bien pour des producteurs indépendants d'électricité que pour l'électrification rurale via des mini-réseaux à base d'ER ou la diffusion de systèmes individuels photovoltaïques (lanternes, kits pico ou Solar Home Systems avec ou sans mécanismes innovants de financement tels que le *Pay As You Go* - PAYG). Ce manque de visibilité concerne notamment les procédures d'octroi de concession ou autorisation, les délais d'instruction, une tarification du kWh qui soit viable pour l'investisseur, l'absence d'incitations fiscales, l'absence de mécanismes de financement, etc. Enfin, le cadre réglementaire mériterait d'être révisé **en intégrant des mécanismes de promotion des technologies ER** : incitations fiscales, douanières, **normes de qualité a minima** (en appliquant au moins les normes internationales à défaut de normes nationales), accès aux financements publics et privés/bancaires, tarifs de rachats préétablis par technologies en fonction des seuils de puissances installées, etc.

## **2/ Secteur bois énergie, biomasse-énergie :**

**Le cadre institutionnel relatif à la biomasse-énergie n'est pas clairement défini y compris celui des institutions en charge des questions -notamment réglementaires- du secteur de la biomasse-énergie.** Améliorer cette situation est l'un des principaux objectifs de cette action.

Il n'existe pas de cadre réglementaire ou de normes/labels de qualité relatifs à ce secteur. C'est ainsi que les techniques de carbonisation restent très artisanales et que les appareils de cuisson destinés aux ménages ou aux artisans sont de technologie basique. Il n'existe **pas d'état des lieux** du potentiel de résidus agricoles et d'élevage disponibles et exploitables pour la production de biogaz. Il n'y a pas d'analyse sur les égalités de genre et l'inclusion sociale dans les communautés et au sein des ménages afin d'évaluer les enjeux de pouvoirs pour l'accès et l'utilisation de l'énergie au sein des ménages. Il n'y a **pas d'étude de marché** relative à la fabrication et la distribution de Cuiseurs Economes ou Foyers Améliorés (FA) **destinés aux ménages hors Pointe-Noire et Brazzaville** (les 2 seules villes pour lesquelles une étude existe), ni relative à la fabrication et la distribution de FA **destinés aux artisans** au Congo. La fabrication et la distribution des FA dans les villes secondaires n'est pas couverte par les programmes ou projets en cours. La diffusion de FA ou même d'actions relatives à la substitution ou l'amélioration des pratiques actuelles ne sont pas ou peu développées dans les zones rurales, en abord des parcs nationaux (par exemple dans la région de la Likouala) ou à destination des populations autochtones. L'artisanat n'est que peu (voire pas) cité dans les projets de diffusion de solutions de techniques améliorées de cuisson. Enfin, si des Comités de Gestion de Bassins d'Approvisionnement du Bois doivent être mis en place dans le cadre du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUdT) via le Fonds CAFI, leur pérennisation n'est pas du tout assurée car il n'y a pas d'accompagnement à moyen terme de prévu.

Dans ce contexte, les **impacts du changement climatique** sur le sous-secteur de la biomasse-énergie relevés par la population sont l'épuisement des ressources en bois-énergie, l'éloignement des zones de collecte du bois-énergie et l'augmentation des prix du bois-énergie. A l'avenir, si rien n'est fait concernant l'adaptation des populations et de l'écosystème au changement climatique, leur vulnérabilité augmentera en raison de la demande croissante et de l'épuisement des ressources. En réduisant la quantité de charbon végétal consommée par les ménages pour la cuisson (grâce à des foyers améliorés, par exemple, et à l'utilisation de sources d'énergie alternatives), et par les fumeurs de poisson dans leur production essentiellement artisanale, la consommation totale sera réduite, de même que les émissions de CO<sub>2</sub>. Ainsi, cette action promeut progressivement des sources d'énergie alternatives et plus durables.

Les principales parties prenantes à la mise en œuvre du programme sont :

**Entités publiques : ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH), Le Fonds de Développement du Secteur de l'Électricité (FDSEL)<sup>13</sup>, l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL) et l'Agence nationale de l'Électrification Rurale (ANER), le ministère de l'Économie Forestière (MEF), et dans une moindre mesure, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) et le ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement (MPFIFD).** Ces entités seront les principaux bénéficiaires des actions de renforcement de capacités. En tant que partenaires clés, elles auront à jouer un rôle majeur dans la révision et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire propice au développement de projets d'énergies renouvelables, efficacité énergétique et électrification rurale. Ces entités ont toutes des capacités humaines, techniques et financières très limitées. Dans une certaine mesure, le **Centre d'Excellence d'Oyo (CEO)**, dans le cadre du développement de ses activités pourrait aussi être partie-prenante de certaines activités.

**Les bénéficiaires finaux :** Il s'agit des **populations des villes secondaires**, des **populations rurales vivant en périphérie des aires protégées** (notamment dans les régions du Nord) et des **populations des camps de réfugiés** (y compris les populations déplacées internes); les autres populations congolaises bénéficieront des services énergétiques globaux rendus par un écosystème renforcé du secteur énergétique du Congo. Une analyse sur l'égalité

<sup>13</sup> Ce fonds est un service public, à caractère administratif et financier jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion.

de genre et l'inclusion sociale (GESI) pourrait être menée sur le rôle productif et communautaire des groupes vivant dans les situations les plus vulnérables dans le secteur de l'énergie et permettra de mieux les cibler. Les **acteurs locaux du secteur privé**, existants ou potentiels (électriciens, artisans, femmes, jeunes, personnes vulnérables) seront formés aux métiers liés aux énergies renouvelables et à la fabrication et diffusion de foyers améliorés. Enfin des **acteurs privés et des ONG** pourront à terme réaliser des projets d'électrification à base d'énergies renouvelables ou fabriquer et diffuser des équipements efficaces pour la cuisson, la carbonisation ou toute autre procédé agro-industriel.

Les **partenaires de mise en œuvre** seront les entités publiques bénéficiaires (voir ci-dessus), les prestataires et institutions impliqués, la plupart déjà actifs au Congo, soit par attribution directe dans le cadre d'une prolongation ou complément d'activités existantes par des partenaires (**CIRAD, ONG ID**), soit par délégation (**AFD, ONUDI**), ou soit via un marché de service (Assistance Technique) ou d'appels à propositions. Le **CEO** sera sollicité dans la mesure de ses capacités pour la mise en œuvre du programme.

### 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

L'**objectif général/impact** de l'Action est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en République du Congo.

Les **objectifs spécifiques/résultats** de l'Action sont les suivants :

**OS1.** Le positionnement des acteurs publics et privés (associations, ONG, institutions internationales, secteur privé) sur le marché des énergies renouvelables et du bois-énergie est amélioré.

**OS2.** L'accès aux énergies renouvelables et aux pratiques énergétiques durables dans les milieux ruraux ciblés par l'UE est amélioré, visant une réduction progressive de l'utilisation du bois-énergie et de la déforestation.

Les **produits/effets attendus** de cette Action contribuant aux objectifs spécifiques sont les suivants :

**Produit 1.1 :** Les cadres légaux et réglementaires des secteurs de l'électricité renouvelable et du bois énergie durable ciblés par l'action sont améliorés;

**Produit 1.2 :** Les capacités des communautés bénéficiaires pour la mise en place de solutions durables en électricité renouvelable et bois énergie se sont améliorées;

**Produit 2.1 :** Les opportunités d'investissements privés dans le secteur de l'électricité renouvelable et du bois énergie durable au Congo sont augmentées.

#### 3.2 Activités indicatives

**Activités liées à l'objectif spécifique 1 contribuant au produit 1.1 :** Les cadres légaux et réglementaires des secteurs de l'électricité renouvelable et du bois énergie durable ciblés par l'action sont améliorés

- **Activité 1.1.1. Contribution au renforcement des capacités des partenaires institutionnels du secteur de l'énergie**
  - o Mise en place d'une Assistance Technique (AT) résidente en charge du support des institutions
  - o Soutien aux institutions dans la rédaction des cadres légaux et réglementaires, des documents politiques et stratégiques, diagnostic genre du secteur et analyse des enjeux d'égalité de genre et de d'inclusion sociale (GESI), réalisation des études de préparation techniques dans les secteurs de l'électricité renouvelable et du bois énergie
- **Activité 1.1.2. Soutien aux actions de pérennisation de la gestion durable de la ressource bois énergie à vocation artisanale**
  - o Accompagnement et formation des activités des comités de gestion des bassins d'approvisionnement en bois du programme PUDT (modules portant sur les inégalités de genre, l'approche basée sur les droits humains et le respect de l'environnement, adaptation et lutte contre les changements climatiques, et protection de la biodiversité, réduction de la déforestation)
- **Activité 1.1.3. Etudes de filières relatives aux chaînes de valeur du bois énergie à vocation artisanale**
  - o Identification et évaluation du potentiel de valorisation du bois énergie par type d'activité en tenant compte de l'approche GESI
- **Activité 1.1.4. Etudes des filières potentielles des techniques améliorées de carbonisation et production de briquettes**
  - o Etudes d'évaluation des chaînes de valeur au niveau national et des potentiels de carbonisation améliorée et production de briquettes en tenant compte de l'approche GESI.

**Activités liées à l'objectif spécifique 1 contribuant au produit 1.2 :** Les capacités des communautés bénéficiaires pour la mise en place de solutions durables en électricité renouvelable et bois énergie se sont améliorées

- **Activité 1.2.1.** *Activités de formation auprès des femmes, jeunes, personnes vulnérables (y compris des populations rurales vivant en périphérie des aires protégées, les personnes déplacées internes et des populations des camps de réfugiés) et artisans pour l'accès aux métiers des énergies renouvelables électriques*
  - Partenariat avec le CEO
  - Appui aux CEFA pour les métiers d'installations et de maintenance de systèmes électriques (à être financé sous l'action « Transition économique » dans le cadre du PAA 2023)

**Activités liées à l'objectif spécifique 2 contribuant au produit 2.1 :** Les opportunités d'investissements privés dans le secteur de l'électricité renouvelable et du bois énergie durable au Congo sont augmentées

- **Activité 2.1.1.** *Promotion d'un marché pour l'électricité renouvelable / électrification rurale notamment en zones rurales, en périphérie des aires protégées (régions du Nord) et dans les camps de réfugiés (y compris les populations déplacées internes)*
  - Appels à propositions avec subvention (éventuellement sous l'approche de Financement Basé sur les Résultats) pour des investissements en énergies renouvelables électriques, et visant à améliorer l'efficacité énergétique de l'utilisation de la biomasse pour la cuisson.
- **Activité 2.1.2.** *Promotion d'un marché au profit des artisans et de solutions innovantes des femmes et des jeunes notamment en zones rurales, en périphérie des aires protégées (régions du Nord) et dans les camps de réfugiés (y compris les populations déplacées internes).*
  - Appels à propositions avec subvention pour la promotion d'actions pilotes en matière de biomasse-énergie, incluant potentiellement des subventions à l'acquisition d'équipements

### 3.3 Intégration des questions transversales

L'Action va répondre aux inégalités du secteur, notamment l'accès des populations vulnérables au service de base qui est l'électricité. Les femmes et les jeunes participeront aux activités et une attention particulière sera portée au ciblage spécifique de l'accès des femmes et des filles aux services énergétiques et de leur renforcement des capacités dans ce secteur. L'approche inclusive sera également envisagée à travers des actions ciblant les communautés réfugiées.

Les considérations relatives à l'environnement, la protection des forêts, la biodiversité, et l'adaptation et lutte contre le changement climatique seront prises en compte dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des activités spécifiques de cette Action. Pour rappel, la République du Congo a souscrit à des engagements internationaux pour la lutte contre la déforestation et pour la promotion des énergies renouvelables, entre autres au travers de sa Contribution Déterminée Nationale (CDN) et la lettre d'intention CAFI.

L'appui à une meilleure gouvernance du secteur, qui comprendra une attention transversale au renforcement institutionnel des entités nationales en charge du secteur énergétique, participera directement à l'aspect « Institutions efficaces » de l'Agenda 2030 (ODD 16<sup>14</sup>).

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

Cet instrument finance des activités qui ont un impact fort et positif relativement à la protection de l'environnement et au changement climatique. L'action accorde une grande attention à une utilisation plus durable des ressources en bois, visant à : ralentir la déforestation ; contribuer à la lutte contre le changement climatique ; augmenter la résilience et les capacités d'adaptation de l'écosystème et des populations à ces changements ; aider à protéger la biodiversité et la durabilité des ressources naturelles.

#### **Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette Action porte la mention G1. Cela implique que l'Action veillera à la représentation et l'implication effectives des femmes dans les institutions et organisations soutenues, dans le cadre institutionnel mis en place pour soutenir l'électrification rurale, la cuisson propre, la valorisation des déchets et dans les activités de formation professionnelle et de renforcement de capacités. Par ailleurs, en améliorant les conditions d'électrification et de cuisson, l'Action bénéficiera particulièrement aux femmes et aux enfants, les plus exposés aux effets négatifs de l'absence de services électriques et de l'utilisation de modes de cuisson traditionnels et non efficaces (effets sur la santé des fumées, temps et pénibilité des tâches d'obtention du bois et de la cuisson, etc.).

Au démarrage de l'intervention, une analyse du secteur de l'énergie permettra d'identifier les relations de pouvoirs entre les femmes et les hommes, les adultes et les enfants selon leur lieu de vie (zones rurales et urbaines). Cette analyse permettra d'orienter les activités pour la participation des femmes au secteur de l'électricité et de la filière

<sup>14</sup> Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

bois. C'est aussi le moyen de comprendre comment sensibiliser les femmes, les hommes, les jeunes filles et garçons à l'utilisation de foyers améliorés.

En travaillant avec les institutions et le secteur privé, l'intervention veillera à stimuler la participation et la promotion des femmes dans les postes de décisions des différentes agences et ministères.

L'action prendra en compte le Plan d'Action Genre (GAP III 2021-2025)<sup>15</sup> et les domaines suivants « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes » et « Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique ».

---

### **Droits de l'homme**

L'Action veillera au respect des droits humains dans toutes les activités qu'elle soutiendra, notamment au sein des institutions et organisations bénéficiaires. L'Action s'appuie sur l'approche fondée sur les droits humains qui inclut le respect des principes d'indivisibilité du droit, de transparence, redevabilité, non-discrimination, autonomisation et participation et la réalisation des droits humains des différentes parties prenantes aussi bien dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation de l'ensemble des actions.

Le développement d'un cadre légal pour les énergies (électricité et bois), ainsi que le renforcement des capacités des institutions viennent appuyer les porteurs de devoirs dans leurs obligations à faciliter le droit à l'énergie pour tous. Les différents espaces de dialogues avec la société civile et la participation des porteurs de devoirs pourront aussi renforcer la confiance dans les institutions en veillant à ce que tout le monde soit représenté (conseils consultatifs des femmes, des jeunes, des personnes handicapées...). Une attention particulière sera accordée aux questions liées au travail des enfants et à l'application de conditions de travail décentes conformément aux conventions de l'OIT et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

---

### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés, cette Action porte la mention D0. Cela implique que les problématiques liées au handicap seront abordées de manière transversale tout au long des activités de l'Action, mais pas en tant qu'objectif spécifique de l'Action. En particulier, l'augmentation de la connectivité électrique et la disponibilité d'emplois qualifiés dans le secteur des énergies renouvelables peuvent également créer des opportunités professionnelles adaptées aux personnes souffrant de handicaps.

---

### **Démocratie**

L'Action améliorera la mobilisation, la formation et l'information des acteurs, y compris la société civile, la transparence, la bonne gouvernance et l'accès à l'information, dans les secteurs de l'électrification rurale, de la biomasse énergie, incluant la cuisson, de la valorisation éventuelle des déchets et plus largement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. L'Action soutiendra le développement, la disponibilité et la diffusion de nouvelles connaissances qui faciliteront la prise de décision sur les stratégies publiques, permettront de mieux communiquer sur ces enjeux et renforceront le rôle de tous les acteurs, y compris le secteur privé et la société civile, dans le développement du secteur. Elle renforcera l'intégration interministérielle et la mobilisation du secteur, notamment par l'appui à la mise en place d'une entité de coordination interministérielle et d'une entité de représentation du secteur (telle qu'une alliance locale de la cuisson propre).

---

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

La composante liée à l'infrastructure électrique de l'Action vise activement à renforcer la résilience du réseau de distribution congolais et de la connexion régionale, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité en améliorant la capacité nationale de production d'énergies renouvelables. L'Action a également pour objectif de renforcer la résilience de l'économie congolaise et de ses employés aux chocs économiques externes, notamment sous la forme de fluctuations des prix du pétrole, en contribuant à la diversification économique et en améliorant les compétences professionnelles des jeunes congolais, en particulier des femmes.

---

### **Réduction des risques de catastrophes**

La promotion de l'usage des énergies renouvelables et de la gestion durable du bois énergie sont des éléments essentiels à terme pour atténuer les impacts potentiels catastrophiques du changement climatique et de la déforestation.

---

### **Autres considérations, le cas échéant**

L'Action permettra aussi de pallier à certains défis en matière du droit à un niveau de vie suffisant, et l'accès au service de base que constitue l'énergie. De plus, dans un contexte national qui reste marqué par de fortes inégalités

---

<sup>15</sup> Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) - Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne. JOIN(2020) 17 final du 25.11.2020

sociales, cette Action donnera une attention spécifique aux populations vulnérables, qui sont aussi les acteurs-clés du développement durable, en particulier les femmes et les jeunes. Le pays connaît aussi nombreuses personnes réfugiées, surtout au nord du pays, et déplacées, à cause des chocs climatiques réguliers.

### 3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie #	Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
2 & 3	Institutions cloisonnées, besoin de coordination entre ministères, et de partage d'une vision collective. Manque de transparence et visibilité des actions des institutions concernées	Forte	Fort	Activités qui visent le renforcement institutionnel et l'élaboration d'une vision stratégique partagée avec des feuilles de route qui comprennent des indicateurs mesurables d'achèvement.
3 & 4	Manque d'autonomie du régulateur ARSEL ce qui pourrait retarder la mise en œuvre d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté.	Forte	Moyen	Plaidoyer de l'AT pour transformer l'Agence de Régulation actuellement sous tutelle du ministère de l'énergie en Autorité de Régulation indépendante.
1 & 4 & 5	Climat des affaires défavorable à l'implication du secteur privé	Forte	Fort	Mise en place de cadres de concertation multisectorielle. Développement de sites web des institutions avec diffusion suivi-réalisation-évaluation des activités.
1 & 4 & 5	Faible attractivité du secteur de l'électricité pour les investissements privés	Forte	Fort	Malgré la facilité supplémentaire de financement apporté par la présente action, le secteur de l'électricité reste faiblement attractif pour les investisseurs privés. Le dialogue politique et l'appui à l'agence de régulation seront des mesures d'atténuation visant à soutenir les réformes nécessaires pour plus de transparence et d'équité dans la mise en œuvre de la politique de l'énergie.
2 & 3	Manque de capacité des organisations bénéficiaires des appuis pour mettre en œuvre les actions	Forte	Fort	Prise en compte des capacités et des contextes, flexibilité dans la conception de l'action.
1	L'instabilité politique nationale ou internationale (liée à la RCA ou à la RDC par exemple) augmente et les capacités institutionnelles sont réduites, l'insécurité dans les zones ciblées est en augmentation	Faible	Elevé	Les modalités de mise en œuvre sont définies de façon à permettre une adaptation à l'évolution des conditions sécuritaires locales. Un effort significatif de renforcement des capacités des différents acteurs est prévu, notamment à travers l'AT du programme.
1	Changement de politique du gouvernement en matière d'énergie renouvelable / Faiblesse du régulateur qui limiterait l'évolution vers un secteur	Moyenne	Moyen	Selon les textes en vigueur, le gouvernement a pris la pleine mesure de la nécessité de libéraliser le secteur de l'électricité, de le réguler et de le dynamiser. L'agence de régulation est un des acteurs cibles et clé de la présente Action.

Catégorie #	Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
	suffisamment concurrentiel			
2 & 3 & 5	Manque de compétences locales pour la mise en œuvre de projets énergie	Forte	Fort	Renforcement du cadre réglementaire en vue d'une transparence accrue via des modalités d'application simples accessibles via le web. Mise en place de procédures simples et transparentes avec jalons (ex : pour l'octroi d'autorisation d'exploiter une petite centrale hydroélectrique, ou d'un titre de concession d'un mini-réseau PV).
1 & 2 & 5	Faible disponibilité d'équipements en énergie renouvelable de bonne qualité au Congo	Faible	Moyen	Développement de projets pilotes pour éprouver la faisabilité et la répliquabilité.
2 & 3 & 5	Les femmes ne sont pas atteintes par le projet alors qu'elles sont les principales utilisatrices de foyers standards	Moyenne	Fort	Lancer une analyse institutionnelle genre et une analyse GESI. Renforcement de la participation des organisations de la société civile de femmes. Identification de femmes occupant des fonctions de haut niveau dans le secteur privé et développement de partenariats spécifiques.

#### Enseignements tirés :

L'Union européenne, n'ayant pas financé ces dernières années d'interventions dans le secteur énergétique au Congo, les enseignements tirés se réfèrent donc à des expériences acquises dans d'autres pays, notamment en Afrique subsaharienne ainsi qu'aux programmes mis en œuvre par des acteurs déjà établis au Congo : institutions, ONG, Partenaires Techniques et Financiers, secteur privé.

Si les actions menées actuellement au Congo pour la protection des forêts sont extrêmement positives, suggérant une dynamique en cours favorable dans le secteur du bois énergie (plantations spécifiques à vocation énergétique, travail sur la carbonisation améliorée et sur les foyers améliorés, volonté d'organisation des filières et des groupements), plusieurs facteurs pourraient toutefois limiter les ambitions dans leur concrétisation, en particulier relativement à la difficulté de réaliser des programmes auprès de vastes populations démunies et/ou vulnérables. En outre, il n'existe pas de cadre institutionnel établi relatif à la biomasse-énergie. Les besoins de créer ce cadre sont une des conditions clés pour structurer correctement ce secteur.

En ce qui concerne le secteur électrique, la faiblesse intrinsèque du secteur émane elle-même d'un contexte national difficile qu'il conviendra de prendre en compte. Les rencontres auprès des acteurs institutionnels (DGE, ANER et ARSEL) confirment les besoins urgents et conséquents de renforcement de capacité. Les institutions manquent de moyens humains, techniques, opérationnels et financiers. On note de fortes lacunes opérationnelles des institutions publiques lorsqu'elles agissent en tant que gestionnaires ou coordonnatrices de projets industriels ou d'électrification. Exemples : i) le projet d'électrification réseau financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à l'arrêt : désengagement de la contrepartie nationale, dysfonctionnements sur la gestion des contrats des entreprises de travaux, retards excessifs par rapport à la période initialement prévue 2013-2015 prolongée jusqu'en 2023 ; ii) le programme d'électrification financé par l'AFD a des difficultés à être réalisé ; iii) le programme de développement de sites hydroélectriques a à peine démarré.

L'agence de régulation ARSEL, qui est sous la tutelle du ministre en charge de l'Énergie, peine à travailler. Malgré ses activités, elle reste restreinte dans ses actions en raison de ses capacités techniques limitées et de la faiblesse de son budget. Une assistance forte à cette institution pourrait permettre d'asseoir sa position et par là d'assainir partiellement le secteur électrique. D'où l'intérêt également de disposer d'un cadre réglementaire, en plus du cadre institutionnel qui n'est pas encore opérationnel. Le cadre réglementaire actuel n'offre en effet pas de visibilité suffisante pour attirer le secteur privé aussi bien pour la production énergétique indépendante que pour l'électrification rurale via des mini-réseaux à base d'ER ou l'installation et la diffusion de systèmes individuels photovoltaïques (lanternes, kits pico ou Solar Home Systems avec ou sans mécanismes innovants de financement tels que le PAYG). Cela explique en partie l'inexistence d'un secteur privé formel opérant dans le secteur des ER au Congo.

Enfin, un cadre de concertation renforcé entre bailleurs et avec les institutions concernées sera un facteur clé de réussite du programme.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention est la suivante : l'action participera au renforcement et à la structuration du secteur des énergies renouvelables et bois énergie au Congo, à travers d'une part l'amélioration du positionnement des acteurs publics et privés (associations, ONG, institutions internationales, secteur privé) sur le marché des énergies renouvelables et du bois-énergie (objectif spécifique 1), d'autre part grâce à l'amélioration de l'accès aux énergies renouvelables et aux pratiques énergétiques durables dans les milieux ruraux ciblés par l'UE visant une réduction progressive de l'utilisation du bois-énergie et de la déforestation (objectif spécifique 2).

Concernant l'objectif spécifique 1, si les cadres légaux et réglementaires des secteurs de l'électricité renouvelable et du bois énergie durable ciblés par l'action sont améliorés (Produit 1.1) et les capacités des communautés bénéficiaires pour la mise en place de solutions durables en électricité renouvelable et bois énergie se sont améliorées (Produit 1.2), alors le positionnement des acteurs publics et privés (associations, ONG, institutions internationales, secteur privé) sur le marché des énergies renouvelables et du bois-énergie est amélioré (effet direct 1). Cet effet direct aura lieu sur la base des hypothèses suivantes : (i) les institutions ciblées par l'action bénéficient de l'appui politique et financier du gouvernement congolais ; (ii) les énergies renouvelables et le bois-énergie restent prioritaires dans l'agenda du gouvernement ; (iii) les institutions cibles ont la volonté de travailler ensemble ; (iv) un des partenaires clé de formation (CEO) est opérationnel ; (v) les CEFA et le CEO sont actifs sur les thématiques cibles ; et enfin (vi) des femmes motivées et avec une formation adéquate sont identifiées.

Cette partie de l'action sera exécutée au moyen d'un contrat de services d'assistance technique en gestion directe. Le contractant devra appuyer la Délégation de l'Union européenne (DUE) dans les différentes tâches de gestion des activités de l'Action, y compris le secrétariat du comité de pilotage et du comité de suivi.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des capacités et la résilience des populations des zones cibles, notamment celles des femmes, relatives à la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, un appui sera fourni au CEO, organe du gouvernement congolais à vocation régionale pour la recherche dans le domaine des énergies renouvelables. Le CEO devrait être très actif en matière de formation. L'appui au CEO sera exécuté au moyen d'une convention de contribution à signer avec l'ONUDI, qui a déjà un programme de collaboration avec le CEO, et qui d'ores et déjà a prévu une contribution financière au projet.

Concernant l'objectif spécifique 2, si les opportunités d'investissements privés dans le secteur de l'électricité renouvelable et du bois énergie durable au Congo sont augmentées (Produit 2.1), alors l'accès aux énergies renouvelables et aux pratiques énergétiques durables dans les milieux ruraux ciblés par l'UE est amélioré, visant une réduction progressive de l'utilisation du bois-énergie et de la déforestation (effet direct 2). Cet effet direct aura lieu sur la base des hypothèses suivantes : (i) le climat des affaires permet de réaliser des projets en toute transparence ; (ii) des cofinancements sont disponibles pour les projets énergies renouvelables ; et (iii) les études de filières (menées dans le cadre de l'action Transition économique) ont confirmé la viabilité d'un marché bois-énergie.

Le développement d'un marché pour les énergies renouvelables et le financement de projets pilotes vise à éprouver la mise en œuvre et répliquabilité d'initiatives portées par le secteur privé et ONG, notamment par la structuration de filières d'approvisionnement (de systèmes photovoltaïques, foyers améliorés...), et la structuration de mécanismes d'exploitation et de maintenance des systèmes. Cette partie de l'action sera exécutée par des subventions à travers des appels à propositions (éventuellement via une approche de *Financement Basé sur les Résultats*) et visant des associations, ONG, organisations internationales, secteur privé, notamment en zones rurales, en périphérie des aires protégées (notamment dans les régions du Nord) et dans les camps de réfugiés (y compris les populations déplacées internes).

Concernant les contributions des effets directs à l'impact de l'action, si le positionnement des acteurs publiques et privés (associations, ONG, institutions internationales, secteur privé) sur le marché des énergies renouvelables et du bois-énergie est amélioré (effet direct 1) et si l'accès aux énergies renouvelables et aux pratiques énergétiques durables dans les milieux ruraux ciblés par l'UE est amélioré (effet direct 2), alors l'action va contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en République du Congo (impacts). Ces impacts se produiront à condition que (i) des opérateurs économiques aient les capacités techniques, humaines et financières suffisantes pour investir dans les projets ; (ii) il existe des sites propices à l'installation de projets d'énergie renouvelable, et enfin que (iii) les populations aient un intérêt à substituer les méthodes traditionnelles de cuisson par des solutions efficaces de cuisson.

### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention. Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier

rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaine de résultats :	Indicateurs :	Valeurs de référence	Valeurs cible	Sources de données	Hypothèses
<b>Impact (Objectif général)</b>	Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en République du Congo.	1. Capacité totale de production d'énergie renouvelable installée (MW) en République du Congo <sup>16</sup> 2. Proportion de la population ayant accès à des systèmes de cuisson propres	1. 0,02 <sup>17</sup> 2. Sept mille <sup>18</sup>	1. 0,155 MW <sup>19</sup> 2. quatorze mille <sup>20</sup>	1. Rapport final du Suivi de l'Action 2. Rapport final du Suivi de l'Action	<i>Non applicable</i>
<b>Effet direct 1 (Objectif spécifique)</b>	Le positionnement des acteurs publics et privés (associations, ONG, institutions internationales, secteur privé) sur le marché des énergies renouvelables et du bois-énergie est amélioré.	1.1 Nombre d'entreprises œuvrant dans le secteur des énergies renouvelables électriques enregistrées à la Chambre de Commerce 1.2 Nombre d'artisans qui produisent et/ou commercialisent des systèmes de cuisson améliorée désagrégés par sexe 1.3 Nombre d'ONG ou d'institutions positionnées sur le secteur des énergies renouvelables électriques ou du bois énergie	1.1 Zéro 1.2 2 1.3 <5	1.1 > 5 1.2 >10 1.3 >5	1.1 Registre du Commerce 1.2 Rapport d'activité ID 1.3 Analyse des intervenants locaux par l'AT	-Les institutions cibles de l'appui bénéficiaire de l'appui politique et financier du gouvernement congolais. -Les énergies renouvelables et le bois-énergie restent prioritaires dans l'agenda du gouvernement. -Les institutions cibles ont la volonté de travailler ensemble.
<b>Effet direct 2 (Objectif spécifique)</b>	L'accès aux énergies renouvelables et aux pratiques durables dans les milieux ruraux ciblés par l'UE est amélioré, visant une réduction progressive de l'utilisation du bois-énergie et de la déforestation.	2.1 Nombre de personnes ayant accès à l'électricité (renouvelable) avec le soutien de l'UE a nouvel accès (GERF.2.3) désagrégés par sexe 2.2 Nombre de personnes ayant accès à des systèmes de cuisson améliorés de bas impact sur l'environnement désagrégés par sexe 2.3 Nombre de micro, petites et moyennes entreprises ayant accès à l'électricité (renouvelable) avec le soutien de l'UE nouvel accès (GERF. 2.3) 2.4 Nombre d'infrastructures socio-économiques ayant accès à des systèmes de cuisson améliorés de bas impact sur l'environnement	2.1 zéro <sup>21</sup> 2.2 Sept mille <sup>22</sup> (100% femmes) 2.3 zéro 2.4 zéro	2.1 2500 hommes / 2600 femmes <sup>23</sup> 2.2 quatorze mille <sup>24</sup> (100% femmes) 2.3 >10 2.4 >25	2.1 Rapport de réalisation des attributaires 2.2 Rapport de réalisation des attributaires 2.3 Rapport de réalisation des attributaires 2.4 Rapport de réalisation des attributaires	-Le climat des affaires permet de réaliser des projets en toute transparence. -Des cofinancements sont disponibles pour les projets énergies renouvelables. -Les études de filières (menées dans le cadre de l'Action Transition économique) ont confirmé la viabilité d'un marché bois-énergie.
<b>Produit 1 lié à l'Effet direct 1 (objectif spécifique 1)</b>	1.1 Les cadres légaux et réglementaires des secteurs de l'électricité renouvelable et du bois énergie durable	1.1.1 Les décrets d'application du code de l'électricité permettant au secteur privé de vendre de l'électricité renouvelable sont	1.1.1 zéro 1.1.2 zéro	1.1.1 Six <sup>25</sup> 1.1.2 Supérieure ou égale à 4	1.1.1 Journal Officiel de la République du Congo 1.1.2 Rapport d'activités de l'AT	-Engagement fort des autorités politiques - Les énergies renouvelables et le bois-énergie

	ciblés par l'action sont améliorés.	préparés avec l'appui de l'UE 1.1.2 Nombre d'institutions bénéficiaires appuyés par l'AT				restent prioritaires dans l'agenda du gouvernement - Les énergies renouvelables et le bois-énergie restent prioritaires dans l'agenda du gouvernement.
<b>Produit 2</b> <b>lié à l'Effet direct 1</b> <b>(objectif spécifique 1)</b>	1.2 Les capacités des communautés bénéficiaires pour la mise en place de solutions durables en électricité renouvelable et bois énergie se sont améliorées.	1.2.1 Nombre de bénéficiaires formés en ER électrique (solaire, hydro, biomasse...), désagrégés par sexe	1.2.1 zéro	1.2.1 >100	1.2.1 Rapports d'activités du CEO et de l'AT	- ONUDI signe le contrat de délégation
<b>Produit 1</b> <b>lié à l'Effet direct 2</b> <b>(objectif spécifique 2)</b>	2.1 Les opportunités d'investissements privés dans le secteur de l'électricité renouvelable et du bois énergie durable au Congo sont augmentées.	2.1.1 Nombre de projets soumis à un financement dans le secteur des énergies renouvelables avec l'appui de l'action désagrégé entre le secteur électrique et le secteur du bois énergie. 2.1.2 Nombre de projets financés (retenus) dans le secteur des énergies renouvelables avec l'appui de l'action désagrégé entre le secteur électrique et le secteur du bois énergie.	2.1.1. Zéro 2.1.2 Zéro	2.1.1 Secteur électrique > 5, secteur bois énergie > 10 2.1.2 Secteur électrique > 1, secteur bois énergie > 1	2.1.1 Rapports d'activité de l'AT 2.1.2 Rapports d'activité de l'AT	-Des opérateurs économiques ont les capacités techniques, humaines et financières suffisantes pour investir dans les projets. -Il existe des sites propices à l'installation de projets d'énergie renouvelable. -Les populations ont un intérêt à substituer les méthodes traditionnelles de cuisson par des solutions efficaces de cuisson.

16 Hors gros barrages hydroélectriques (actuellement 209 MW installés)

17 Projet hydrolienne Potamaï : 20 kW installés / Pas d'information sur des projets solaires ou hydroélectriques existants

18 Source : ONG ID. Diffusion de foyers améliorés dans le cadre de leur programme. Il n'existe pas d'autres données

19 Selon une hypothèse 1,5 M€ de subvention UE, d'un blending de 500.000 €, soit un budget d'investissement total de 2 M€, de trois projets de production avec électrification rurale via mini-réseau isolé (hydrolienne 20 kW, minihydro 100 kW et PV 35 kW)

20 Selon une hypothèse de 700 k€ investis et d'un coût cumulé (incluant les aides aux artisans) de 100 €/ménage pour l'accès d'un appareil amélioré de cuisson

21 La plateforme multifonctionnelle de Potamaï (hydrolienne) n'alimenta pas encore de ménages

22 Source : ONG ID. Diffusion de foyers améliorés dans le cadre de leur programme. Il n'existe pas d'autres données

23 Avec les hypothèses de 6 habitant/foyer et une répartition de 49% d'hommes et 51% de femmes en moyenne

24 Selon une hypothèse de 700 k€ investis et d'un coût cumulé (incluant les aides aux artisans) de 100 €/ménage pour l'accès d'un appareil amélioré de cuisson

25 Six décrets préparés : décret Electrification Hors Réseau (EHR), décret PIE (Producteur Indépendant d'Electricité), décret relatif à l'autoproduction, trois décrets d'opérationnalisation des institutions (révisions) (ANER, ARSEL, DGE)

## 4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente Action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République du Congo.

### 4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente Action, durant laquelle les activités décrites à la section 3.2 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

### 4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'Action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>26</sup>.

#### 4.4.1 Gestion directe (subventions)

##### a) **Objet de la(des) subvention(s)**

**Produit 2.1, activité 2.1.1.** - Promotion d'un marché pour l'électricité renouvelable / électrification rurale notamment en zones rurales, en périphérie des aires protégées (régions du Nord) et dans les camps de réfugiés (y compris les populations déplacées internes)

**Produit 2.1, activité 2.1.2** - Promotion d'un marché au profit des artisans et de solutions innovantes des femmes et des jeunes notamment en zones rurales, en périphérie des aires protégées (régions du Nord) et dans les camps de réfugiés (y compris les populations déplacées internes).

##### b) **Type de demandeurs visés**

Les demandeurs devront satisfaire aux critères d'éligibilité suivants :

- être une ONG internationale active dans le domaine des énergies renouvelables et possédant une expérience sur le terrain en Afrique subsaharienne; ou
- être une ONG nationale active dans les domaines des énergies renouvelables; ou
- être une institution éducative ou de recherche active dans le domaine des énergies renouvelables et possédant une expérience sur le terrain en Afrique subsaharienne;

Les entités bénéficiaires seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- Expérience préalable en projets dans des secteurs similaires, en République du Congo ou dans la région ;
- Connaissance de la réalité du terrain au Congo ;
- Historique des partenariats avec l'UE.

#### 4.4.2 Gestion directe (passation de marchés)

Une partie de l'action sera exécutée au moyen d'un contrat de services d'assistance technique en gestion directe. Le contractant devra appuyer la DUE dans les différentes tâches de gestion des activités de l'action, y compris le secrétariat du comité de pilotage et du comité de suivi, et sera notamment responsable de l'exécution des activités suivantes :

<sup>26</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu). Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

**Produit 1.1, activité 1.1.1** - Contribution au renforcement des capacités des partenaires institutionnels du secteur de l'énergie.

**Produit 1.1, activité 1.1.2** - Soutien aux actions de pérennisation de la gestion durable de la ressource bois énergie à vocation artisanale.

**Produit 1.1, activité 1.1.3** - Etudes de filières relatives aux chaînes de valeur du bois énergie à vocation artisanale.

**Produit 1.1, activité 1.1.4** - Etudes des filières potentielles des techniques améliorées de carbonisation et production de briquettes.

#### 4.4.3 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre et/ou une organisation internationale

Une partie de cette Action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec ONUDI.

Cette mise en œuvre implique le **produit 1.2, activité 1.2.1** - Activités de formation auprès des femmes, jeunes, personnes vulnérables (y compris des populations rurales vivant en périphérie des aires protégées, les personnes déplacées internes et des populations des camps de réfugiés) et artisans pour l'accès aux métiers des énergies renouvelables électriques.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants :

- Expérience dans la gestion des centres de recherche et de formation dans le secteur des énergies renouvelables en partenariat avec les pays de l'Afrique subsaharienne à travers le Réseau mondial des centres régionaux pour l'énergie durable (GN-SEC): East Africa Centre of Excellence for Renewable Energy And Energy Efficiency (EACREEE – Ouganda), Centre Régional pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (CEREED – Cap-Vert), SADC Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency (SACREEE – Namibie), etc.
- Expérience préalable de soutien aux activités de formation de l'entité cible (Centre d'Excellence d'Oyo - CEO) : en coordination avec ENI/IT, l'ONUDI finalise actuellement un accord avec la République du Congo par lequel elle fournira des services d'encadrement et des services techniques pour l'établissement du centre et de son programme technique tout au long de la première phase opérationnelle.

#### 4.4.4 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée dans l'épigraphe 4.4.3, le produit 1.2, activité 1.2.1, peut être mis en œuvre en gestion directe par moyen d'un ou plusieurs contrats de subvention ou de services, conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées sections 4.4.1 et 4.4.2.

### 4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette Action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

### 4.6 Budget indicatif

	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>	<b>Contribution indicative de tiers (montant en EUR)</b>
-		
<b>Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4</b>		
<b>Produit 1.1. Les cadres légaux et réglementaires des secteurs de l'électricité renouvelable et du bois énergie durable ciblés par l'action sont améliorés</b>	<b>2 650 000</b>	<b>0</b>

	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>	<b>Contribution indicative de tiers (montant en EUR)</b>
-		
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2	2 650 000	0
<i>Activité 1.1.1. Contribution au renforcement des capacités des partenaires institutionnels du secteur de l'énergie</i>		
<i>Activité 1.1.2. Soutien aux actions de pérennisation de la gestion durable de la ressource bois énergie à vocation artisanale</i>		
<i>Activité 1.1.3. Etudes de filières relatives aux chaînes de valeur du bois énergie à vocation artisanale</i>	2 650 000	0
<i>Activité 1.1.4. Etudes des filières potentielles des techniques améliorées de carbonisation et production de briquettes</i>		
<b>Produit 1.2. Les capacités des communautés bénéficiaires pour la mise en place de solutions durables en électricité renouvelable et bois énergie se sont améliorées</b>	<b>150 000</b>	<b>460 000</b>
Gestion indirecte avec ONUDI – cf. section 4.4.3	150 000	460 000*
<i>Activité 1.2.1. Activités de formation auprès des femmes, jeunes, personnes vulnérables (y compris des populations rurales vivant en périphérie des aires protégées, les personnes déplacées internes et des populations des camps de réfugiés) et artisans pour l'accès aux métiers des énergies renouvelables électriques</i>	150 000	460 000
<b>Produit 2.1. Les opportunités d'investissements privés dans le secteur de l'électricité renouvelable et du bois énergie durable au Congo sont augmentées</b>	<b>2 200 000</b>	<b>0</b>
Subventions (cf section 4.4.1)	2 200 000	0
<i>Activité 2.1.1. Promotion d'un marché pour l'électricité renouvelable / électrification rurale notamment en zones rurales, en périphérie des aires protégées (régions du Nord) et dans les camps de réfugiés (y compris les populations déplacées internes)</i>	1 500 000	0
<i>Activité 2.1.2. Promotion d'un marché au profit des artisans et de solutions innovantes des femmes et des jeunes notamment en zones rurales, en périphérie des aires protégées (régions du Nord) et dans les camps de réfugiés (y compris les populations déplacées internes)</i>	700 000	0
<b>Evaluation</b> – cf. section 5.2		<b>N.A.</b>
<b>Audit</b> – cf. section 5.3		<b>N.A.</b>
<b>Provision pour dépenses imprévues</b>		<b>N.A.</b>
<b>Totaux en EUR</b>	<b>5 000 000</b>	<b>460 000*</b>

\*La contribution de l'ONUDI est indicative et pourrait être révisée une fois que le projet aura reçu l'approbation finale de la République du Congo, d'ENI et de l'ONUDI

## 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Un comité de pilotage sera mis en place comprenant les institutions publiques ARSEL, ANER, DGE, le FDSEL, MEF, CEO et ceux de la Délégation de l'Union européenne (DUE). De manière ad hoc, la DUE pourra inviter d'autres partenaires pertinents en fonction des thématiques sur lesquelles il est proposé de travailler sous financement de la présente Action. Le Comité se réunira au moins annuellement. Les propositions peuvent émaner de l'UE ou du Gouvernement. La décision finale du financement est du ressort de la DUE. Ce comité de pilotage, dont les décisions finales appartiennent à la DUE, sera responsable de la discussion stratégique générale de l'Action, de l'évaluation de ses performances et de l'émission de directives pour l'AT.

Un comité de suivi opérationnel sera chargé de suivre la mise en œuvre du présent programme et de s'assurer de la prise en compte de tous les partenaires clés et des directives issues par le comité de pilotage.

Le secrétariat des comités de pilotage et de suivi opérationnel sera assuré par l'AT.

## 5 MESURE DE PERFORMANCE

### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente Action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'Action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'Action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission européenne peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

#### Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente Action est un processus continu et fera partie intégrante des responsabilités du contractant et des institutions appuyées. À cette fin, l'organisation doit établir un système de suivi interne, compatible avec les indicateurs, technique et financier permanent pour l'Action.

L'AT établira un système de suivi technique et financier permanent pour l'Action et veillera à l'élaboration par les différents contractants et attributaires (y compris lui-même) à la production des rapports d'avancement et du rapport final.

Chaque rapport devra être adressé à la Délégation de l'UE pour rendre compte de la mise en œuvre de l'Action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place ou proposés, ainsi que des résultats obtenus.

Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'Action.

Le suivi sera basé, dans la mesure du possible, sur des indicateurs ventilés au minimum par sexe. Il sera évalué également comment l'Action contribue au respect des droits humains et à l'égalité des sexes. Pour cela, les ODD de l'Agenda 2030 et les indicateurs du plan d'action sur l'égalité des sexes (GAP III, 2021-2025) seront privilégiés.

### 5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'Action, des évaluations à mi-parcours et finale seront effectuées pour cette Action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants. Une expertise sur les droits humains et l'égalité de genre sera requise pour accompagner les équipes d'évaluation.

Si une évaluation à mi-parcours est envisagée, celle-ci sera réalisée pour résoudre les problèmes dans la mise en œuvre et à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à l'atteinte des objectifs fixés, afin de procéder aux ajustements éventuellement nécessaires.

Si une évaluation finale ou ex-post est envisagée, celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée).

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Les partenaires chargés de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et

décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

Les activités d'évaluation seront financés au titre de l'Action « Mesures d'appui » dans le cadre du PAA 2021.

L'évaluation reposera sur une approche fondée sur les droits humains et le genre et rendra compte des résultats relatifs au renforcement de la participation, de la non-discrimination et de l'égalité des sexes, de la transparence, de la reddition des comptes et de l'application du droit.

### 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente Action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Les activités d'audit seront financés au titre de l'Action « Mesures d'appui » dans le cadre du PAA 2021.

## 6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

## Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante : « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme ;

<b>Niveau Action</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action
<b>Groupe d'actions</b>		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	Références des Actions (CRIS 2022/043-949/ OPSYS# ACT-60946)
<b>Niveau Contract</b>		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	
	(...)	
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1	